



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 04 février 2022
N°2022_3025_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens (1^{er} semestre 2022)

Service producteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp),
Ministère de l'Éducation nationale.

Opportunité : avis favorable émis le 3 mai 2018 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Conformité : Réunion du Comité du label du 8 décembre 2021 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2022
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale cherche à déterminer et identifier les faits de violences en milieu scolaire via des enquêtes faites auprès des chefs d'établissements et des élèves du second degré. Dès 2002, l'enquête administrative « Signa » permettait à l'ensemble des chefs d'établissements publics du second degré et des inspections de l'éducation nationale (premier degré), de remonter les faits de violence commis au sein de leur structure. Cette enquête a été revue à la rentrée 2007 ; elle a été étendue au secteur privé, mais elle ne porte désormais que sur un échantillon d'établissements et se concentre sur les faits de violence les plus graves (Sivis).

En 2010-2011, un comité de pilotage des enquêtes sur la violence en milieu scolaire a mis en place les enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves du second degré. Ces enquêtes se sont étendues aux élèves du premier degré en 2021 et au personnel du premier et du second degré (en 2022 et 2019 respectivement). Ce travail se fait en collaboration avec la mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire.

Le principe d'une enquête de victimation est d'interroger un échantillon de personnes sur les atteintes subies au cours d'une période de référence. Il s'agit des atteintes aux biens, vols ou actes de destruction, dégradation, et les atteintes aux personnes, violences physiques ou sexuelles, menaces et injures. Le questionnement direct d'un échantillon d'une population donnée sur les atteintes subies permet de mesurer leur nature, leur fréquence et leurs conséquences, indépendamment des éventuelles démarches de signalement entreprises par les victimes (auprès de la police par exemple). Dans un dispositif de mesure des phénomènes de violence et des atteintes aux personnes et aux biens, une enquête de victimation fournit des données inaccessibles à travers un autre type de sources, en particulier à travers les données administratives collectées par les institutions.

Contrairement à une enquête de victimation en population générale, la déclinaison en milieu scolaire implique une restriction aux seules atteintes ayant eu lieu dans le cadre scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement ou tout événement en rapport avec la vie scolaire (notamment lors du trajet domicile-école ou sur les réseaux sociaux). L'objectif est alors de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre ainsi élargi du temps scolaire. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire. La violence est prise dans une acception large.

Les principaux thèmes abordés diffèrent très peu selon que l'on interroge les élèves ou le personnel :

- Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.
- Pour les adultes, membres du personnel : victimation personnelle par les élèves, victimation par d'autres adultes (parents, extérieurs, éventuellement membres du personnel), le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Il s'agit d'une enquête sur l'ensemble de la France (métropole et DOM), couvrant les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat. Le champ concerne les élèves et les personnels du premier degré, les élèves et les personnels de collèges et de lycées. L'unité statistique de l'enquête « élève » est donc l'élève scolarisé dans l'établissement tiré au sort l'année de l'enquête. L'enquête vise aussi les personnels enseignants dans les écoles et les personnels enseignants et non enseignants présents dans les établissements du second degré.

L'enquête de climat scolaire et de victimation est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire. Sur quatre ans, l'enquête aura lieu au collège, au lycée et dans le premier degré. Une année, « blanche » du point de vue de la collecte, sera consacrée à la préparation des enquêtes et à la valorisation des données. L'année 2019 est ainsi consacrée à la mise en place de la nouvelle enquête de climat scolaire et de victimation dans le premier degré auprès des élèves de cycle III et des personnels enseignants et non enseignants. Elle est menée en 2021, suivie de l'enquête collège en 2022 puis de l'enquête lycée en 2023. La demande d'opportunité concerne l'ensemble du dispositif.

Pour les élèves au collège et au lycée, il est demandé de remplir un questionnaire informatisé qui sera ensuite mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire sera passé en établissement dans les salles informatiques, avec un accès sécurisé, afin de garantir la confidentialité et la comparabilité des réponses. Le protocole de recueil des données est très strict et doit être le même pour tous les établissements. Pour les passations « papier », les élèves sont alignés sur une même rangée, séparés d'une table et d'une place. Pour les passations informatisées, le questionnaire sera développé sur tablette électronique dans le premier degré et sur un questionnaire en ligne accessible via des ordinateurs pour le second degré. Ce sont les membres des équipes mobiles de

sécurité présents en rectorat qui sont habilités à faire passer les questionnaires et qui surveillent les passations.

Pour les personnels, la réponse au questionnaire sera possible en dehors de l'établissement. Les données de contexte sur le niveau et l'établissement fréquentés par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs.

Un comité de pilotage rassemble différents représentants : la mission ministérielle chargée de la prévention de la violence en milieu scolaire, l'ONDRP, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Ville, les fédérations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, l'enseignement privé, l'Inspection générale établissements et vie scolaire (IG-EVS), le syndicat majoritaire des chefs d'établissement, les équipes mobiles de sécurité, les personnels du premier degré, le syndicat des infirmiers scolaires.

Les premiers résultats nationaux seront diffusés dans une *Note d'information* et dans la revue *Repères et Références Statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* (RERS), à l'automne 2020-2021, puis 2022-2023. La mise à disposition des données aux chercheurs est également prévue.

~~~

### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité note que la concertation a bien été menée, mais qu'elle aurait pu être programmée plus en amont afin de laisser plus de temps aux parties prenantes pour y contribuer ou au service pour instruire les demandes de modifications du questionnaire ou du protocole et procéder en conséquence aux arbitrages nécessaires. Il invite par ailleurs le service à mettre en place des actions de communication permettant le partage des bonnes pratiques dans l'objectivation des thématiques du climat scolaire.
- Tout en notant la qualité globale du questionnaire, le Comité regrette la faible quantité d'informations recueillies sur le profil socio-démographique des élèves et de leur famille, alors que l'enquête affiche comme objectif une meilleure connaissance du profil des victimes afin de contribuer à l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire. Les indicateurs globaux au niveau de l'établissement apportent seulement une information de contexte. Pour l'ensemble des déclinaisons des enquêtes de « climat scolaire », dont celle auprès des lycéens qui sera examinée en 2023, le Comité demande au service d'étudier les possibilités d'enrichir le questionnaire sur ces dimensions. Le Comité a identifié l'enquête Pisa comme pouvant fournir un module standardisé utile à l'initialisation de la réflexion. La possibilité d'utiliser davantage les données administratives pourrait être étudiée, sous réserve d'une expertise juridique.

#### **Méthodologie**

- Le Comité prend note de la création d'un groupe de travail sur la coordination des échantillons de l'ensemble des enquêtes auprès des établissements scolaires et/ou des élèves, intégrant les différentes maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre concernées (Direction générale de l'enseignement scolaire, rectorats, inspections académiques), afin d'alléger la charge de collecte. Il invite cependant le service à étudier l'opportunité d'une coordination positive entre les enquêtes auprès des élèves et celles auprès des personnels, afin d'en permettre une exploitation conjointe.
- Le Comité demande à être informé, dans le prochain dossier qui lui sera soumis, des conclusions de ses travaux méthodologiques quant à l'impact du nombre différent de questions décrivant chacune des dimensions de l'indice de climat scolaire.

- Le Comité s'est interrogé sur le niveau du taux de non-réponse des élèves, qui est relativement élevé, à plus de 20 %. Le Comité demande au service de décrire plus finement les déterminants et motifs de cette non-réponse et d'examiner s'il y a lieu d'en tenir compte dans les redressements afin de corriger une non-réponse non ignorable.

### **Protocole**

- Afin de sécuriser le processus de collecte, le Comité invite le service à faire procéder à un effacement systématique de l'historique de consultation des ordinateurs utilisés pour le remplissage des questionnaires.

### **Questionnaire**

- Le Comité invite le service à enrichir le questionnaire par des éléments décrivant précisément leur équipement Internet et téléphonique, ainsi que leur niveau de participation aux différents réseaux sociaux.
- Le Comité invite le service à intégrer dans le questionnaire, sous forme de pop-up par exemple, une définition de certains concepts afin d'en homogénéiser leur compréhension par les élèves (exemples : jeu dangereux, racket, harcèlement).
- Le Comité invite le service à considérer la possibilité qu'un élève se soit vu attribuer plusieurs surnoms désagréables en intégrant le pluriel dans la question relative à ce point.

### **Diffusion**

- Le Comité note que le service envisage le développement à moyen terme d'une plateforme de mise à disposition gratuite et sécurisée des données individuelles, dont celles de l'enquête, dans le cadre d'un projet Equipex. Il note également qu'en conséquence, la politique générale du service conduit à ne pas déposer ces fichiers au CASD ou à Quetelet. Cette pratique n'est cependant pas optimale, car elle est de nature à cloisonner l'usage des données et à complexifier la mobilisation d'autres sources, hors de la sphère éducative. Le Comité demande *a minima* qu'une information soit déposée sur ces plateformes, informant les chercheurs de la disponibilité des données.

### **Cnil**

- Le service est invité à retirer la mention « *protégé par la Cnil* » de la lettre à destination des chefs d'établissements. Les autres remarques écrites de la Cnil ont été transmises aux services, à charge pour lui d'examiner avec son unité juridique et son délégué à la protection des données comment les prendre en compte.

~~~

Le Comité du label accorde à l'Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique.

Cet avis est valide pour l'année 2022.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH